

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202607-103

Du 8 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la polyvalente de Valgorge, sous la présidence de Monsieur GILLES Philippe, Président.

Etaient présents : AUDIBERT Agnès, DELEUZE DALZON Chloé, LASTELLA Carole, DI VUOLO Michel, GILLES Philippe, BENEFICE TOURNIER Carole, PANTOUSTIER Brigitte, AUZAS Vincent, DEMARIA Jean-François, CARON Denis, TROUILLAS Severine, BOISSIN Joël, ROCHEDIX Christiane, VALETTE Sarah, LARCHER Corinne, GUILLET Pascale, PISTORESI Jean-Marc, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, D'HELFT Sabine, DUMAS Yoann, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie-Hélène, AGNEL Rodolphe, TALAGRAND Emma, JAMBOIS Gaston, TROUILLAS Alain, GOMEZ-ABASCAL Delphine, MAZILLE Didier, YVAIN Bertrand, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DELEUZE DALZON Chloé (pouvoir de THIBON Jean-François), GILLES Philippe (pouvoir de PLANET Olivier), BENEFICE Carole (pouvoir de FLORY Eva), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CARRASCO Georges), VALETTE Sarah (pouvoir de DELMASUR Julien), COULANGE François (pouvoir de REY Françoise), CHOTIN Marie-Hélène (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine).

Ont participé sans pouvoir de vote : PEYROU-MENEGAUX Martine, MERLE Loïc.

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 33

Pouvoir : 7

Date de la convocation 2 juillet 2026

A été élu secrétaire : CHABANE Francis

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : EXPOSITION « ECOUTE LE PAYSAGE » DE LA MICRO FOLIE : COMPLEMENT DE SUBVENTION LEADER

Le Conseil Communautaire a sollicité par délibération n° C-202509-109 du 22 septembre 2025 une subvention Leader Ardèche de 5 078,11 € sur un montant de dépenses éligibles de 10 798,66€ pour le projet « Ecoute le paysage » ;

Ce montant ne correspondait pas au maximum mobilisable au titre de l'enveloppe Leader. Le cofinancement sollicité auprès de l'ANCT (dispositif Conseiller numérique) a été retiré du plan de financement, les missions financées par ce dispositif ne recoupant pas celles portées par le projet Leader. Le montant correspondant est reporté en autofinancement de la Communauté de Communes. La participation des communes (750 €), initialement prévue au titre des frais de déplacement non couverts par le Leader, est retirée du plan de financement et absorbée par l'autofinancement de la Communauté de Communes.

Le plan de financement est modifié comme suit :

Dépenses	€	Recettes	€
Temps de travail	8823,88 €	Autofinancement CdC	3 887,52 €
Conception coffret	210.00 €	Leader Ardèche	6 911,14 €
Frais de déplacements et coûts indirects	1 764.78 €		
Total	10798.66 €	Total	10 798.66 €

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Approuver le budget et le plan de financement du projet tels que présentés,
Solliciter une subvention de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets 3.5 de la fiche action 3 du programme Leader Ardèche, intitulé « Soutien aux actions culturelles », pour un montant de 6 911,14 € sur un montant de dépenses éligibles de 10 798,66 €,
Autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Philippe GILLES

Président

Francis CHABANE

Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, corresponding to Francis Chabane, the Secretary of the meeting.